

Résolution

Commission exécutive nationale du SNFOLC

27 et 28 janvier 2020

■ RÉFORME DES RETRAITES, SALAIRES, E3C, POSTES : FO NE LÂCHE RIEN

Le Premier ministre a présenté le projet de loi de réforme des retraites par points devant le conseil des ministres le vendredi 24 janvier.

Au même moment partout en France, plus d'un million de salariés du public et du privé étaient une nouvelle fois en grève et manifestaient pour le retrait du projet de loi Macron-Philippe-Berger.

La CEN du SNFOLC considère, avec la FNEC FP-FO qu'il faut « Bloquer le pays pour le retrait du projet de retraite universelle par points ».

La CEN du SNFOLC inscrit ses travaux dans la résolution de la Commission exécutive fédérale (CEF) de la FNEC FP-FO des 23 et 24 janvier 2020, réunie « au cœur d'une grève historique qui a débuté le 5 décembre 2019 pour le retrait de la réforme des retraites. »

« Dans le cadre des mandats du Comité Confédéral National et du congrès de la FNEC FP-FO à Clermont Ferrand, la FNEC FP-FO a engagé toutes ses forces dans cette formidable mobilisation. La CEF se félicite que partout, les syndicats de la fédération cherchent à réunir les AG d'établissements, de services, de secteurs, de ville et proposent aux personnels la reconduction de la grève, aux côtés des autres secteurs en grève.

Il n'y a pas eu de trêve. Toutes les manœuvres pour faire refluer les salariés ont échoué : l'enfumage de l'âge pivot, les concertations sectorielles, les mensonges et la répression n'ont pas entamé la détermination des salariés à obtenir le retrait total du projet de loi. Le nombre de secteurs mobilisés s'étend : les personnels de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche, de l'opéra, les raffineries, les ports et docks, les avocats, les personnels

du Musée du Louvre, les étudiants...

Plus de 60 % de la population soutient la mobilisation. Le rejet s'approfondit.

Le gouvernement est isolé. C'est dans cette situation que le Président de la République a décidé de soumettre son projet de loi au conseil des ministres du 24 janvier.

La CEF considère que rien n'est joué ! »

La CEN du SNFOLC inscrit ses travaux dans la résolution de la confédération : « La Commission exécutive réaffirme la nécessité de maintenir et d'exprimer le refus du projet de régime unique par point qui doit être retiré pour que s'ouvrent de véritables négociations sur les sujets qu'elle a mis à l'ordre du jour depuis des mois concernant l'augmentation des salaires, l'égalité salariale femme homme, l'élimination de la précarité et des emplois sous rémunérés, l'emploi des jeunes et des seniors. »

La CEN constate que le SNFOLC a pris toute sa place, avec sa fédération et avec les unions départementales dans la tenue des assemblées générales de grève souvent inter-professionnelles pour développer la mobilisation, construire la grève, créer le rapport de force.

La CEN constate que malgré de nombreux jours de grève, la détermination des personnels, en France comme dans les lycées français de l'étranger, est intacte. Ils refusent les régressions que représentent les contre réformes des retraites comme celles du baccalauréat et de la fonction publique.

La CEN du SNFOLC appelle à poursuivre et multiplier la tenue des Heures d'Informations Syndicales, réunions et Assemblées Générales de personnels, à réaffirmer les revendications, à mettre en discussion les moyens de les faire aboutir et l'organisation concrète de la grève, dans les établissements, pour bloquer jusqu'au retrait. La CEN apporte son soutien aux collègues engagés dans ce combat décisif pour résister, pour reconquérir nos droits et pour garantir

les droits des générations futures. Elle se félicite de l'engagement de ses adhérents dans cette bataille et de leur implication aux côtés des autres secteurs, en lien avec les UD. La CEN les appelle à poursuivre.

Revalorisation, nouveau mensonge d'Etat

La CEN a pris connaissance des conclusions du Conseil d'Etat qui estime que les dispositions liées à la revalorisation des enseignants « *sauf à être regardées, par leur imprecision, comme dépourvues de toute valeur normative, (...) constituent une injonction au Gouvernement de déposer un projet de loi et sont ainsi contraires à la Constitution* ». La « promesse » du ministre Blanquer d'inscrire dans la loi des garanties pour les enseignants apparaît pour ce qu'elle est : un enfumage, une manœuvre du gouvernement et de ses soutiens, tout comme les circonvolutions autour de l'âge pivot.

De même l'étude d'impact de la réforme des retraites précise que « *dès lors que les impacts du nouveau système seront progressifs et proportionnels à la durée de carrière dans le nouveau système, la revalorisation des primes des enseignants et des chercheurs qui leur permettra de ne pas subir de baisse de pension pourra donc intervenir elle aussi progressivement. Elle portera en priorité sur les générations concernées par le nouveau système et les débuts de carrière* ». Pour la CEN le désaveu cinglant porté par le Conseil d'Etat confirme les analyses de FO. Cette réforme est une régression sans précédent qu'il convient de combattre. La prétendue revalorisation annoncée par le ministre Blanquer est non seulement insuffisante (48 € brut sous forme de primes pour les débuts de carrière) mais une tromperie dangereuse, puisque un des objectifs du ministre est de modifier le temps de travail et les ORS des enseignants, ce que condamne la CEN.

La CEN condamne le projet de recours au versement de primes sous couvert de prétendue revalorisation. Tout comme les IMP, il ne ferait qu'accentuer l'arbitraire de leur attribution et ne répond en rien à la demande des personnels d'augmentation des salaires. La CEN rappelle sa revendication : l'augmentation de 18 % de la valeur du point d'indice pour compenser les pertes de pouvoir d'achat subies par les personnels depuis 2000.

E3C

La CEN constate que le ministre Blanquer multiplie les déclarations provocatrices et mensongères. Il tente de dissimuler le fait que dans tous les lycées les E3C sont contestées. Il prétend que les enseignants approuvent ses réformes alors que depuis le 18 janvier, des centaines de lycées sont mobilisés contre la passation des épreuves des E3C. Celles-ci révèlent le vrai visage de la réforme Blanquer du lycée et du baccalauréat. Pour la CEN, la situation est inédite. N'ayant pas pu préparer leurs élèves (annonce tardive de la nature des épreuves, 19 décembre en histoire-géographie), des enseignants ont refusé de choisir les sujets et ont fait le choix de se mettre en grève pour empêcher

le déroulement des E3C, parce qu'ils estiment que la situation est trop grave et trop insupportable tant pour les personnels que pour les élèves.

Pour la CEN, jamais le baccalauréat n'a été bafoué à ce point, jamais les épreuves n'ont été autant déconsidérées. Les sujets sont disponibles sur internet avant le déroulement des épreuves. Le diplôme est vidé de toute valeur nationale puisque le choix des sujets, l'interrogation et la correction sont organisées au sein même de l'établissement. Les professeurs corrigent les copies des élèves qu'ils connaissent et les élèves connaissent leur correcteur. L'anonymat n'est plus garanti et les risques de fraude sont démultipliés. L'égalité de traitement qui était garantie par l'ancien système disparaît. La valeur du diplôme est compromise. L'acharnement à faire passer ces épreuves en dépit de l'opposition des personnels et des élèves, le recours aux menaces de sanctions et aux pressions de toutes sortes (convocation, dépôt de plainte, etc) révèlent l'aveuglement et l'autoritarisme qui règnent au sommet du ministère. Pour la première fois dans l'histoire, le ministre de l'Education nationale envoie la police aux portes des lycées pour faire passer les épreuves du baccalauréat.

La CEN condamne toute forme de violence, d'autoritarisme et de pression exercée contre les personnels mobilisés. Elle exige l'arrêt de la répression.

La CEN réaffirme son exigence de retrait de la réforme Blanquer du lycée et du baccalauréat.

Les revendications des personnels sont légitimes. Le syndicat interviendra à tous les niveaux pour les défendre.

La CEN décide de s'adresser aux autres organisations syndicales pour une prise de position solennelle commune en direction du Ministère, pour exiger l'annulation des E3C, de toutes les formes de contrôle continu, l'abrogation des réformes du bac et du lycée, le rétablissement du bac national et de ses épreuves nationales, anonymes et terminales, la condamnation de toute forme d'intimidation et de répression à l'encontre des personnels et des élèves. Il s'agit pour la CEN, en lien avec la bagarre pour imposer le retrait de la réforme des retraites et en lien avec la colère légitime des personnels contre les E3C, de faire connaître massivement cette prise de position aux personnels pour qu'ils s'en saisissent.

Postes

La CEN constate que dans les lycées et les collèges, la colère est décuplée par les annonces de milliers de suppressions de postes, conséquence directe de la réforme Blanquer du lycée et de celle du collège. Certaines disciplines sont particulièrement en danger. Cette situation risque d'être amplifiée dans les lycées dans les semaines à venir, au moment des décisions de carte scolaire, à la suite de l'abandon par les élèves d'un enseignement de spécialité. La situation est explosive aussi bien dans les lycées que dans les collèges. Supprimer des postes au moment où plus de 22 000 élèves supplémentaires sont attendus dans le second degré et que cette croissance d'effectif sera constante jusqu'en 2023, aboutit à créer des situations insupportables

pour les personnels comme pour les élèves.

La CEN condamne aussi la poursuite des suppressions de postes de détachés dans les réseaux AEFE.

La CEN du SNFOLC invite ses syndicats à établir les cahiers de revendications pour défendre les heures, les postes et les disciplines, à préparer les délégations auprès du chef d'établissement, des DSDEN et des rectorats. Pour le SNFOLC, aucun poste ne doit être supprimé, tous les enseignements doivent être maintenus.

■ LIGNES DIRECTRICES DE GESTION : LE SYNDICAT PREND LES DISPOSITIONS QUI S'IMPOSENT

La CEN réaffirme son opposition à la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique et au décret d'application n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 qui entendent supprimer les compétences des commissions administratives paritaires en matière de promotion des agents à partir de 2021 et tout de suite les compétences en matière de mouvement.

La CEN dénonce cette atteinte au statut général de la fonction publique et au paritarisme, atteinte dont la seule finalité est de priver les personnels des moyens de défendre leurs intérêts face à l'administration. Si le gouvernement espère réduire ainsi à l'impuissance le SNFOLC dans la défense de leurs mandants, il se trompe.

Mutations : défense des dossiers des mutations inter académiques

La CEN appelle les instances à poursuivre leurs initiatives pour amplifier la campagne de collecte des dossiers de mutation inter académiques, vecteur de syndicalisation.

Malgré la suppression des CAP mutations, le syndicat a un rôle majeur à tenir dans la défense des droits de ses syndiqués. Avant le 31 janvier, il les accompagne dans leur contestation des barèmes retenus, il peut également demander des audiences dans les rectorats sur la base des dossiers collectés.

La collecte des dossiers doit se poursuivre jusqu'aux résultats, le 4 mars, pour préparer le mouvement intra académique.

La CEN invite les syndicats à inciter les collègues à mandater le SNFOLC pour porter leur recours gracieux s'ils ne sont pas satisfaits de leur mutation au mouvement général comme au mouvement spécifique.

Promotions

Pour la campagne 2020, le SNFOLC se mobilise pour informer les collègues de leurs droits à promotion, des conditions et du calendrier académique ou national à respecter pour les faire valoir.

Il diffuse largement les fiches de suivi de carrière. Il rappelle enfin qu'en raison du gel de la valeur du point d'indice, et de l'augmentation du prélèvement pour pension civile, les promotions restent bien souvent le seul moyen pour les fonctionnaires de voir augmenter leur rémunération. Du fait de l'individualisation des carrières mise en œuvre

par la réforme PPCR, l'attribution de ces promotions est de plus en plus opaque et injuste, de même que les appréciations rectorales suite aux rendez-vous de carrière.

La CEN condamne la mise en concurrence pour la hors-classe de personnels évalués selon des procédures différentes et sans possibilité de rattrapage d'une année sur l'autre. Le SNFOLC revendique le réexamen de ces situations au nom de l'équité de traitement entre les agents.

La CEN du SNFOLC rappelle son opposition à la Classe Exceptionnelle, grade instauré par la réforme PPCR et à accès principalement fonctionnel, ce qui est source d'inégalité. Elle refuse la mise en place de goulets d'étranglements artificiels. En 2019, en raison du tarissement du vivier 1, ont ainsi été perdues 2 325 possibilités de promotion à la classe exceptionnelle des professeurs certifiés.

Contre cet arbitraire, le SNFOLC défend les adhérents qui contestent leur appréciation finale de rendez-vous de carrière, ou qui sont concernés par un avancement d'échelon, une promotion à la hors-classe ou à la classe exceptionnelle ou qui ont candidaté pour accéder au corps des agrégés par liste d'aptitude. Il recueille les éléments susceptibles de soutenir leur dossier et propose aux non adhérents de se syndiquer. A l'issue des commissions administratives, le syndicat avertit les intéressés de leurs résultats.

La CEN dénonce les nouvelles dispositions de calcul de l'ancienneté dans le grade ATRFP2 pour les Listes d'Aptitude d'accès au corps des Techniciens de Recherche et Formation. L'ancienneté de grade ATRFP2 serait dorénavant prise en compte uniquement à compter du 1er janvier 2017, date de fusion des grades ATRF1 et ATRFP2, niant de fait l'ancienneté acquise auparavant par les personnels ayant accédé avant 2017 au grade d'ATRFP2 par concours ou promotion interne. Avec PPCR, l'appréciation subjective de la rédaction d'un dossier de candidature devrait prévaloir sur les éléments objectifs liés à la carrière et l'ancienneté, c'est inacceptable !

■ SYNDICALISATION

La CEN inscrit ses mandats dans la résolution du congrès confédéral de la CGT-FO à Lille (avril 2018) : « *Face à l'ampleur des attaques en cours et à venir, nos actions et revendications ont d'autant plus de poids que nous sommes nombreux à les porter et à les défendre : la force du nombre, là est tout l'enjeu du développement. [...] Sans développement auprès des travailleurs, pas d'adhérents, sans adhérents, pas de militants, sans militants, pas de construction du rapport de force indispensable à toute conquête.* »

La CEN, tout comme le Congrès du SNFOLC de Clermont-Ferrand d'octobre 2019, dans sa résolution générale, « *insiste sur l'importance de la syndicalisation, clé de notre indépendance.* »

La CEN considère que les discussions engagées depuis plusieurs mois dans des centaines d'Assemblées Générales

qui rassemblent de très nombreux collègues autour des militants du syndicat, sont un point d'appui considérable pour proposer l'adhésion au syndicat, tout comme le sont toutes les démarches syndicales visant à défendre nos collègues face à l'administration.

Pour la CEN, toutes les catégories de personnels, des enseignants aux CPE en passant par les AED, les AESH, les personnels de laboratoire et les PSYEN, ont besoin d'un syndicat qui défende librement et de manière indépendante, leurs intérêts face à l'administration et au gouvernement.

La CEN appelle les instances à mettre à l'ordre du jour de

leurs réunions, le plan de travail précis permettant la reprise des cartes des adhérents 2019, et une campagne de nouvelles adhésions basée sur les actions qui sont menées, les nombreux contacts obtenus, et en s'appuyant sur les militants des établissements.

La CEN invite les instances à poursuivre la programmation des assemblées générales de reprise des cartes, et à élaborer un plan d'organisation précis pour assurer la présence du plus grand nombre d'adhérents et de futurs adhérents.

Adoptée à l'unanimité

